



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Bretagne

Lorient, le 24 janvier 2017

Unité Départementale du Morbihan

Référence : LH-PD/E/2018-

Affaire suivie par :

Lucille HAUTEFEUILLE –
lucille.hautefeuille@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 02.90.08.55. – Fax : 02.90.08.55.46

Pascale DREANO – Assistante administrative
pascale.dreano@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 02.90.08.55.30

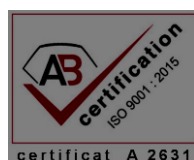
**COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)
DE L'USINE D'INCINERATION D'ORDURES MENAGERES DE LE SOURN
Exploitée par la société CYCLERGIE
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 6 OCTOBRE 2017**

Étaient présents :

Madame Michèle CARRIE, secrétaire générale de la sous-préfecture de Pontivy
Monsieur Jean-Jacques VIDELO, maire de Le Sourn
Monsieur Guy FONTAINE, directeur de CYCLERGIE
Monsieur Grégoire SUPER, président du SITTOM-MI
Monsieur Bastien GILLARD, directeur du SITTOM-MI
Monsieur Philippe GIRAUDEAU, directeur Aair Lichens
Monsieur Jean-Marc BOLLORE, délégué du SITTOM-MI
Monsieur Jean-Paul GERGAUD, Adjoint au Directeur de CYCLERGIE, représentant des salariés
Madame Clotilde FORTIN, chargée de mission déchets au Conseil départemental du Morbihan
Monsieur Jean-Yves BODIOU, Déchets et incinération du Pays de Pontivy
Madame Catherine BOUCHE, Pontivy Sud Entreprise
Monsieur Jean-Pol GUIDEVAY, association Eau et Rivières de Bretagne
Monsieur Serge BRIELLE, association Eau et Rivières de Bretagne (arrivé vers 10 h)
Monsieur Philippe NIO, association UFC Que Choisir 56
Madame Lucile HAUTEFEUILLE, inspectrice de l'environnement, spécialité installations classées, UD 56 LORIENT-DREAL Bretagne
Madame Pascale DREANO, assistante administrative, UD 56 LORIENT-DREAL Bretagne

Excusés :

Monsieur Hervé GUILLEMIN, vice-président du SITTOM-MI
SDIS 56



Horaires d'ouverture du lundi au Vendredi :
9h-12h / 13h30-17h (sauf vendredi 16h30)
Tél. : 02 90 08 55 30 – fax : 02 90 08 55 46
34, rue Jules Legrand
56100 LORIENT

Ordre du jour :

- ⑩ Approbation du compte-rendu de la CSS du 24 juin 2016
- ⑩ Rapport d'activité de l'année 2016
- ⑩ Actions de l'inspection des installations classées en 2016
- ⑩ Questions diverses

Le vendredi 6 octobre 2017 à 9h30 s'est tenue la Commission de Suivi de Site relative à l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Pontivy, sous la présidence de Mme.CARRIE, secrétaire générale de la sous-préfecture de Pontivy qui représente M.DORE, sous-préfet de Pontivy-Ploërmel.

M.GUIDEVAY précise que M.BRIELLE, son futur remplaçant arrivera plus tard.

Mme.CARRIE ouvre la séance en respectant l'ordre du jour.

1- Approbation du compte-rendu de la CSS du 24 juin 2016

Avant l'approbation du CR, quelques observations sont faites :

A la remarque de M.GUIDEVAY sur l'absence du tableau comparatif de l'évolution des tonnages des mâchefers, ferrailles et REFIOM sur une période de 3 ans, M.GILLARD répond qu'il figure dans la présentation d'aujourd'hui et qu'il sera indexé dans le prochain rapport d'exploitation.

Sans autre question des membres de la commission, le compte-rendu est approuvé.

2.- Rapport d'activité de l'année 2016

A l'appui d'un diaporama, M.GILLARD présente le rapport d'activité 2016 puis M.GIRAUDEAU présente le bilan de surveillance environnemental : la qualité de l'air et les retombées de dioxines et furanes dans l'environnement par les lichens, dosage de métaux dans les lichens.

M.GILLARD précise qu'en matière de sécurité incendie, le site est maintenant doté d'une bache-réserve d'eau incendie et que SITTO-MI a investi plus de 200 000 euros sur 2016. Auparavant, il fallait utiliser la borne incendie située à l'extérieur du site.

- Mesures des rejets atmosphériques :

M.GILLARD rappelle que le site a fait le choix en 2010 de s'équiper de 2 analyseurs multigaz alors que la réglementation n'en impose qu'un seul, garantissant ainsi une disponibilité permanente de la mesure. Les résultats des rejets atmosphériques sur l'ensemble des paramètres mesurés sont conformes.

- Suivi des retombées autour de l'usine dans les lichens (biosurveillance)

M.GILLARD rappelle que jusqu'en 2014, 5 points lichens et 1 point lait étaient suivis. Depuis 2015, il n'y a plus de mesures dans le lait du fait de l'arrêt de l'activité de l'exploitant agricole.

M.GIRAUDEAU présente un diaporama (voir en pièce jointe) :

Dioxines et furanes :

En 2016, les valeurs sont essentiellement stables et proches des teneurs de fond avec une tendance vers la décroissance et les teneurs de fond malgré une discrète variation en 2016.

Métaux :

Les retombées métalliques restent modérées. Le point L1-parc expo subit le plus les retombées qui sont probablement liées à la circulation automobile mais qui n'ont rien d'exceptionnelles.

Mme.CARRIE souligne que l'exposé est très complet.

- Calcul de l'efficacité énergétique (européenne – RI)

M.GILLARD précise qu'a priori le calcul présenté devrait disparaître au profit du calcul européen et que ce dernier sera présenté à l'avenir.

- Questions et observations

M.GILLARD donne des explications sur le nombre d'heures d'arrêts un peu plus nombreux en 2016 que les années précédentes.

Mme.HAUTEFEUILLE intervient pour souligner que le nombre d'heures d'arrêts reste faible pour cet équipement industriel, sachant que des arrêts sont indispensables pour la maintenance.

A la demande d'explications de M. NIO sur les pannes d'automates, M.FONTAINE indique que les automates sont alimentés par du courant électrique faible, protégés par fusibles et qu'en l'occurrence c'est un câble qui leur a donné du souci pendant 2 mois.

Il ajoute que l'on peut prendre la main en cas de problème de l'automate et arrêter l'installation pour le réparer.

À la question de M.NIO si la supervision lâche, M.SUPER répond qu'il y a redondance avec 2 PC et la présence de personnels de garde.

Concernant les chaudières, il précise que tous les 18 mois, la réglementation sur les Equipements sous pression (ESP) prévoit de faire des mesures de suivi d'épaisseur des tubes qui donnent une image d'usure, d'où des arrêts d'installations rapides en cas d'abrasion, de poussières, etc...

Mme.CARRIE intervient et relève que globalement tout est conforme.

M.NIO, concernant les nouvelles consignes de tri, demande s'il y a du changement pour les déchets entrants.

M.GILLARD répond qu'il y a une baisse du volume mais pas une modification sur la nature entrante.

Le tour des questions étant terminé, Mme.CARRIE passe la parole à l'inspection des installations classées.

3 - Actions de l'inspection des installations classées en 2016

Mme.HAUTEFEUILLE présente le diaporama et rappelle la situation administrative de l'établissement. Elle précise que l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2008 est un arrêté de mise à jour puisque l'arrêté d'origine date de 1988.

Mme.HAUTEFEUILLE indique que l'inspection du 15 novembre 2016 a porté sur le thème des équipements sous pression (ESP) ; c'est une action nationale car le constat a été fait de manquements dans le suivi des ESP notamment dans l'activité agro-alimentaire. Concernant l'UIOM, l'exploitant a satisfait aux quelques observations faites par l'inspection.

Quant aux rapports d'analyses, ils montrent que l'établissement est complètement dans le respect des valeurs limite d'émissions.

Elle conclut en rappelant que c'est un établissement qui a toujours anticipé la réglementation nationale s'agissant notamment de la sévèrisation des valeurs limites des émissions atmosphériques.

4 – Questions diverses

Les réponses aux questions de M. GUIDEVAY adressées par mail du 11 juillet 2017 au SITTOM-MI sont annexées au compte-rendu.

Une précision est faite sur le suivi de l'utilisation des mâchefers : il existe un registre avec un positionnement GPS, les adresses, les quantités et lots, le nom du transporteur, qui permet la traçabilité du produit.

M.GUIDEVAY demande à quand remonte le bilan carbone mis sur le site du SITTOM-MI.

M.SUPER répond qu'il est de 2010 et qu'un nouveau bilan est prévu en 2018.

Mme.HAUTEFEUILLE intervient concernant le remplacement de M.GUIDEVAY par M.BRIELLE et indique que les différentes associations du collège « riverains d'installations classées » doivent dès lors désigner un nouveau représentant de ce collège. Ceux-ci désignent à l'oral M.BRIELLE.

Un arrêté préfectoral portant modification de la composition de la CSS sera préparé en prenant compte de ce remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé Mme.CARRIE remercie les membres de cette commission de leur présence.

Pour le sous-préfet et par délégation,
La secrétaire générale

Michèle CARRIE